

REUNION DU 11 AVRIL 2019

CONSEIL MUNICIPAL DE TRIAIZE

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie LANDAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2019

En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs-Mmes DARDOT Gérald, DRENEAU Aurélie, GREAU Etiennette, GUERARD Pascale, JOUIN Géraldine, LANDAIS Jean-Marie, LIEVIN Michel, RENOUX Isabelle.

Absents excusés : Mrs-Mmes BARBOT Guy pouvoir à Jean-Marie LANDAIS, GABORIEAU MICHELON Peggy, GIRAUDET Karine pouvoir à Géraldine JOUIN, GUILLOTON Mathieu, LIOTTIN Jean-Luc pouvoir à Pascale GUERARD.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l'unanimité, Mme Aurélie DRENEAU pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Ensuite, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques ou observations à formuler sur le compte rendu du 26 mars 2019. Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

2019/27 : OBJET : demande de subvention au CNDS – Réalisation d'un city-stade

Mr le Maire informe qu'il est possible de déposer une demande de subvention au CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour la réalisation du city-stade dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace sportif et de loisirs rue du stade.

Le projet de réalisation de l'équipement sportif est estimé à 64 916.00 euros HT.

Le plan de financement proposé est celui-ci :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
VOIRIE			
préparation terrain	4 370,00	Subvention ETAT (DETR)	19 890,72 30,64%
plateforme city stade	19 174,00		
accès stade	1 910,00	Subvention REGION	16 979,25 26,16%
bordures	4 200,00		
divers	4 700,00	Subvention CNDS	15 062,83 23,20%
EQUIPEMENT			
Terrain multisports	29 170,00	Autofinancement	12 983,20 20,00%
options	1 392,00		
TOTAL HT	64 916,00	TOTAL HT	64 916,00 100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet au coût prévisionnel de 64 916.00 € HT ;
- approuve le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- sollicite la subvention auprès du CNDS et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier.

Affiché le : 18/04/2019

P°/Le Maire empêché,

Guy BARBOT, adjoint.